



Lyon le 21 décembre 2017  
Nos références : 2016-002  
Contact : DIARRA Sammy  
Courriel : sammy.diarra@gmail.com  
Tel : 06 51 18 43 50

**Colonel Alain COLLOT**  
**Directeur des Ressources Humaines**  
du Service d'Incendie et de Secours  
Départemental et Métropolitain  
17 rue Rabelais 69426 LYON CEDEX 03

Objet : Protection Sociale des agents du SDMIS

Monsieur le Directeur,

Le SDMIS a conclu une convention avec la mutuelle EOVI suite à un appel d'offres pour la protection sociale de ses personnels.

Les agents du SDMIS peuvent bénéficier de deux contrats offrant des garanties d'un niveau différent, avec des niveaux de cotisations adaptés aux garanties.

Il s'avère que la mutuelle EOVI a fortement augmenté la cotisation du contrat SDMIS 2, car elle a indiqué qu'elle était en déficit sur ce contrat en 2016.

Le personnel pensait que l'augmentation de la cotisation permettait de maintenir les prestations au même niveau qu'en 2016, et il s'avère qu'au vu des premiers remboursements perçus par les personnels début janvier 2017, certaines garanties sont minorées.

C'est par exemple le cas pour les remboursements des consultations des médecins généralistes et spécialistes.

En 2016, le remboursement total Sécurité Sociale + mutuelle était de **180%** de tarif de base de la sécurité sociale (70% + 110%). Il s'avère qu'en 2017 les remboursements sont effectués sur un montant total de **160% seulement** du tarif de base de la sécurité sociale (70%+90%), **soit une baisse de 20%**.

Comment se fait-il que les prestations de la mutuelle EOVI soient revues à la baisse en 2017 alors que les cotisations payées par le personnel ont fortement augmenté (+27% en moyenne).

Nous ne pouvons pas tolérer une telle situation.

Le syndicat CGT vous demande de rappeler à la mutuelle EOVI que le personnel qui doit faire un effort très important au niveau de la cotisation en 2017, ne doit pas en plus être pénalisé au niveau des garanties accordées par EOVI.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de notre considération distinguée.

Le secrétaire général du Syndicat CGT  
des agents du SDMIS  
Sammy DIARRA

WWW.CGT-SDIS69.FR

19, avenue Debourg 69007 LYON  
06.51.18.43.50